

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

CONTRE LES FRAUDES AUX MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX - (N° 1153)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Labaronne

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à renforcer la lutte contre la fraude bancaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel